

Votre CFE-CGC à votre écoute



23/09/2025

AVIS CFE-CGC AG2R

Impacts sociaux du déploiement de la plateforme PPI (Plateforme de Pilotage Intégré)

Nous sommes aujourd'hui consultés sur les impacts sociaux du déploiement de la plateforme PPI.

Pour mémoire, lors de la consultation sur les impacts sociaux du déploiement du pilote du Programme PPI (Plateforme de Pilotage Intégré) en juin 2025, la CFE-CGC s'était abstenu compte tenu du manque d'éléments concrets permettant de nous prononcer de façon pertinente et de mesurer les impacts auxquels nos collègues seront confrontés.

Dès juin, lors de l'avis sur le pilote, la CFE-CGC n'avait pas contesté l'intérêt de ce projet très prometteur, mais avait souligné que les gains devaient être à la hauteur de l'investissement réalisé.

Lors de l'information de septembre, vous nous avez confirmé que le pilote n'avait pas pour ambition de constituer un échantillon représentatif des éléments constitutifs de ce projet. Il paraît donc difficile pour la CFE-CGC d'être assurée, comme lors d'autres pilotes de projets, que l'outil soit pleinement fonctionnel sans dégradation des conditions de travail de nos collègues.

Sur le périmètre de la retraite complémentaire, notons également que nos collègues vont devoir s'approprier 2 nouveaux outils qui restent à stabiliser sur la même période en plus de PPI (CEGID XRP (le nouvel ERP Comptable de la Fédération Agirc-Arrco), et GCE-CXE (le nouvel outil de gestion des cotisations de retraite complémentaire et de comptabilité auxiliaire)).

La question qui se pose toujours est de savoir si les ressources présentes auront la capacité à faire face à la charge de travail, sans oublier la charge mentale supplémentaire que ces changements pourraient engendrer.

Suivez nous !



S'agissant de la direction Plan Budget Résultat (PBR), PPI va contraindre nos collègues à vérifier l'intégralité des commandes au-delà de 50.000 € alors qu'aujourd'hui, le seuil est fixé à 500.000€ et uniquement pour certaines dépenses. La CFE-CGC s'interroge sur le volume d'activité supplémentaire engendré par ce changement de seuil, et s'inquiète de la capacité à faire avec, là encore, la même problématique sur la charge mentale.

S'agissant des formations des futurs utilisateurs, prenons l'exemple des prescripteurs, le dispositif prévoit, pour un salarié n'ayant jamais vu l'outil ne l'oubliera pas, seulement trois webinaires d'1h. Concrètement, nous pouvons aisément imaginer que ces salariés devront aller chercher des informations complémentaires auprès de leurs collègues. En effet, les ambassadeurs ne sont pas des experts de l'outil et ne sauraient remplacer les formateurs.

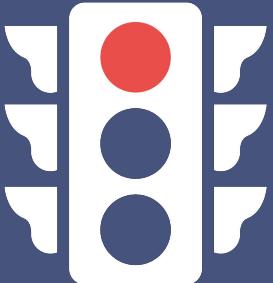
La CFE-CGC aurait préféré que le dispositif de formation prévoit plus de formations pratico-pratiques, en demi-journées par exemple, pour que les futurs utilisateurs puissent être plus autonomes dès le lancement de PPI, sans avoir besoin de solliciter les formateurs, les interlocuteurs habituels, les collègues de proximité, les acheteurs....

Ceci ne fera que rajouter de la charge de travail et réduire la productivité des uns et aux autres. Le dispositif prévu semble oublier que la charge de travail des experts (acheteurs, comptables, contrôleurs de gestion) ne sera pas réduite au prétexte d'un outil à s'approprier. Les experts ne sont pas des consultants mais des opérationnels avec des tâches à exécuter au quotidien !

Le projet tel qu'il a été présenté ne semble pas prendre la mesure des difficultés auxquelles les salariés, managers compris, vont être confrontés.

La CFE-CGC est donc particulièrement inquiète des impacts sociaux que PPI va engendrer sur nos collègues.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et sans visibilité suffisante, la CFE-CGC rend un avis défavorable



Votre CFE-CGC AG2R

